

Le 18 mars 2020

Dans le cadre de la situation actuelle, il vous aient possible de nous envoyer par mail l'ensemble des documents concernant un dossier. Pour rappel, il faudra que le certificat original couvrant la marchandise nous soit déposé lors de la visite ou dans un délai de 8 jours maximum.

Pour nous envoyer vos dossiers par mail voici la procédure :

- **1 mail par dossier** doit nous être envoyé ;
- l'ensemble des documents **doivent** être chargé sur les plateformes Traces ou Traces-NT :
  - pour Traces-NT : au niveau "document d'accompagnement"
  - pour Traces : au niveau "attachement"
- il est **impératif** que l'objet du mail soit remplie de la façon suivante pour être pris en compte : unité concernée (PIF PED ou PEC) / dépôt / n° de DSCE ou de DVCE dans leur totalité
  - exemple : PIF / dépôt / CHEDP.FR.2020.XXXXXXX